**Contenu de formation axée « entreprises »**

- 1) La formation se veut pratique et non juridique.

- 2) La durée de la formation est d’environ 2h30’.

- 3) La présentation fournie lors de la formation rappelle les best practices, la réglementation, le site à utiliser afin de consulter la réglementation et les manuels par site e-Procurement et enfin, que sont les différents modules e-Procurement.

- 4) La formation se déroule comme suit :

- Présentation du formateur et du programme

- Présentation à partir du PowerPoint : *Qu’est-ce que l’e-Procurement ? La liste de vocabulaire, Quels sont les différents modules e-Procurement ? Que dit l’Europe ? Quel est le paysage de publication des marchés publics ?*

- Démo des sites e-Procurement à partir du site d’exercice :

**- 1er site :** Le Central Usermanagement (Gestion des Utilisateurs) : *où comment s’enregistrer ? Que puis-je y faire précisément*?

**- 2ème site :** e-Notification : Le site officiel des marchés publics (Le BDA ou anciennement, l’annexe au moniteur) : *comment retrouver et lire les marchés publics ?, Comment recevoir automatiquement (****et sans abonnement payant****) par email les marchés publics qui vous intéressent ?, Comment assurer un suivi des marchés publics afin d’être averti de toutes modifications ?, Comment participer au forum ?, Qu’est le système d’acquisition dynamique et le système de qualification ?*

**- 3ème site :** e-Tendering : **Le site à utiliser afin de remettre une offre électronique telle que décrit dans la loi.** *Comment retrouver son dossier sur le site ? Comment confirmer sa participation ? Comment créer son offre ? Que signer et comment signer ? Comment se tester ? Puis-je partager mon dossier avec d’autres personnes ? (Association momentanée, partage avec des collègues, etc…), Puis-je utiliser une procuration et comment ?*

- 5) Le coût de la formation est de 400 eur HTVA

- 6) Des formations d’une journée sont organisées à divers endroits en Wallonie et le coût de la formation est de 150 eur HTVA par participants (avec dégressivité du coût suivant le nombre d’inscrits provenant de la même organisation)

**- 7) Rappel : Si vous payez un abonnement chez EBP, Govex, La chronique, etc… afin de recevoir les marchés publics, cet abonnement payant n’est plus utile et vous économiserez donc ce coût**